ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNSA

Question écrite n° 100248

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen alerte Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur la baisse du budget de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le projet de loi de finances 2017 prévoit de ponctionner 50 millions d'euros à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au bénéfice du financement du RSA. Les missions de la CNSA portent notamment sur le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les prestations de compensation du handicap, la garantie de l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le handicap. Or ces missions ne relèvent pas du financement d'actions consacrées à la réinsertion. Déjà en 2015, la même somme avait été ponctionnée au bénéfice des départements et fin août 2016 30 millions d'euros destinés au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées étaient réaffectés à la sécurisation des universités. Ces prélèvements, exécutés chaque fois à titre exceptionnel, deviennent récurrents et grèvent un budget contribuant au soutien des personnes âgées et en situation de handicap. Elle demande quelles sont les raisons pour lesquelles les ressources de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie constituent un réservoir privilégié par les pouvoirs publics dans le cadre de la réaffectation de crédits budgétaires. Elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend agir afin que ces ponctions budgétaires ne nuisent pas aux politiques consacrées aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Données clés

Auteur : Mme Marion Maréchal-Le Pen
Circonscription : Vaucluse (3e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100248
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie
Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 octobre 2016, page 8824
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)